



Programme de compostage domestique, édition 2011

Demande de remboursement

La nouvelle édition du *Programme de compostage domestique* prévoit le remboursement de 30,00 \$ de l'achat d'un composteur sous remise d'une preuve d'achat originale. Ce programme est valide pour l'année 2011 et s'adresse à tous les citoyens qui n'ont pas participé aux éditions précédentes de ce programme.

Propriétaire (nom, prénom) : _____

Numéro de matricule : _____

Adresse à Saint-Faustin-Lac-Carré : _____

Adresse postale si différente : _____

Adresse électronique : _____

Signature

Date

Reçu par

Date

Section réservée au Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE)

- Le requérant est un citoyen de la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré.
- Le requérant n'a pas participé aux éditions précédentes de ce programme et respecte l'ensemble des critères de participation énoncés au point 6 de la description de ce programme.
- Le requérant a joint une preuve originale de l'achat d'un composteur à cette demande de remboursement.

Suite à la présente, j'autorise le remboursement de 30 \$ du coût d'un composteur :	
Approuvé par :	Date :
Poste budgétaire : 02.45220.999	Montant : 30,00 \$

P.j. : copie de la facture originale.